

La lettre

de Philippe Colin

N° 1 - Avril 2012

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Cher-e-s habitant-e-s du canton de Blâmont,

Voici un an que vous m'avez témoigné votre confiance pour vous représenter au Conseil général de Meurthe-et-Moselle. Ma suppléante Marie-Lise Jacquot-Adam et moi-même tenons vivement à vous en remercier. Comme je m'y suis engagé avant mon élection, je souhaite aujourd'hui vous rendre compte de mon action tant sur le terrain qu'au sein de l'assemblée départementale.

Le président Michel Dinet m'a confié la présidence de la commission *Développement Economique et Solidaire*. Les conseillers généraux qui y siègent traitent ensemble des questions relatives à l'insertion, au tourisme, à l'agriculture, à l'artisanat, à l'université et à la vie étudiante, avant de les soumettre au vote de l'assemblée départementale lors de la Commission permanente ou de la Session.

Je siège par ailleurs dans les conseils d'administration de différents organismes (voir ci-contre) afin d'y représenter les Meurthe-et-Mosellans et de faire entendre les préoccupations locales.

Quelques organismes dans lesquels je siège et vous représente :

- la Commission départementale d'aménagement foncier,
- le CAPEMM (agence départementale de développement économique),
- les Foyers d'Accueil Spécialisé de Blâmont et Cirey-sur-Vezouze,
- le Centre Sanitaire et Médico-social de Blâmont,
- le Syndicat mixte d'aménagement des Lacs de Pierre-Percée,
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),
- le Syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe-et-Moselle, etc.

nombreuses manifestations locales, mais aussi à organiser des temps de rencontre permettant d'écouter vos besoins.

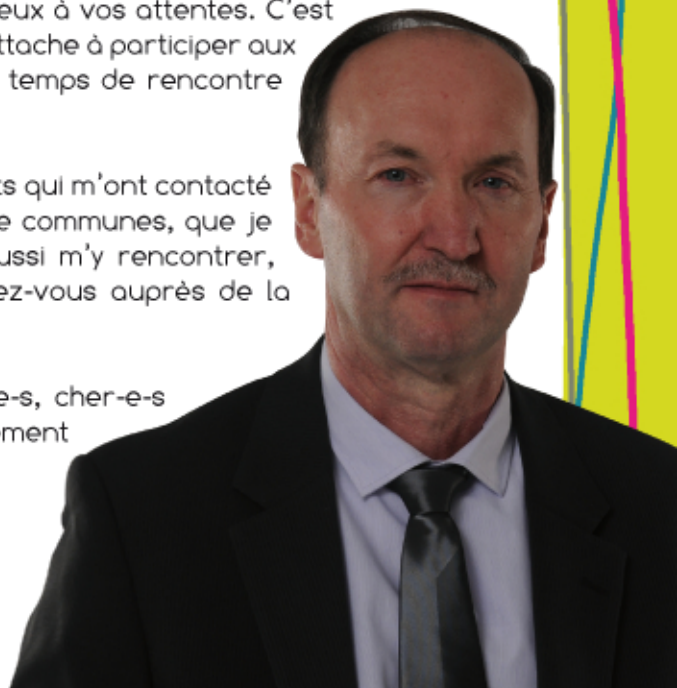
J'ai d'ores et déjà répondu présent auprès de nombreux habitants qui m'ont contacté lors de mes permanences dans les locaux de la Communauté de communes, que je remercie d'ailleurs pour son accueil. Si vous souhaitez vous aussi m'y rencontrer, n'hésitez pas à me contacter directement ou à prendre rendez-vous auprès de la Communauté de communes de la Vezouze.

Dans l'attente et au plaisir de vous rencontrer, soyez assuré-e-s, cher-e-s habitant-e-s du canton de Blâmont, de ma volonté d'agir activement pour notre canton et pour les Meurthe-et-Mosellans.

Philippe COLIN
Conseiller général du canton de Blâmont

La crise qui touche la France et l'Europe depuis presque 4 ans est malheureusement toujours d'actualité ; les collectivités locales, comme notre département, sont elles aussi violemment touchées. Pour autant, il nous faut rester unis pour construire ensemble un développement solidaire et durable de nos territoires et faire, non pas moins, mais mieux en unissant les forces. C'est dans ce sens que j'échange régulièrement avec les maires de notre canton et les élus de la Communauté de communes.

Je souhaite avant tout rester un élu de terrain, au plus proche de vos préoccupations et disponible pour répondre au mieux à vos attentes. C'est pourquoi je m'attache à participer aux



Aménagement du territoire

Contrats territorialisés de développement durable 2012 - 2014

Soutien départemental souvent méconnu du public, «l'aide aux communes» représente un levier primordial de développement local. Hélas, la conjoncture financière a poussé bon nombre de conseils généraux à

la suppression pure et simple de cette enveloppe.

En Meurthe-et-Moselle, nous avons choisi une autre démarche. Partant du constat qu'il existe des besoins différents entre Nancy et Blâmont, ou entre Briey et Toul, le conseil général a décidé de territorialiser son appui et a créé en 2009 les **contrats territorialisés de développement durable** (CTDD).

Le saviez-vous ?

Au cours des 12 derniers mois, plus de 400 000 € ont été attribués par le département aux communes du canton de Blâmont et à la CCV, pour la réalisation de leurs projets.

Signés pour 3 ans avec l'ensemble des communautés de communes et des pays, ils reposent sur des priorités d'actions définies en concertation

avec les acteurs locaux. L'appui est divisé en 3 volets distincts :

- les priorités locales (15 millions €/an) permettent aux collectivités de mener à bien leurs projets.
- les priorités partagées (30 millions €/an) permettent de soutenir les projets des territoires qui croisent les priorités du département.
- les priorités départementales (60 millions €/an) sont des investissements propres au département qui font levier pour le développement du territoire.

Après une première vague de CTDD en 2009-2011, le conseil général vient de signer avec ses partenaires les CTDD 2012-2014, **bénéficiant d'une enveloppe financière identique malgré les fortes contraintes.**

Quelles priorités d'actions pour le Lunévillois ?

- Renforcer la mixité sociale : éducation, lutte contre l'isolement, amélioration du cadre de vie.
- Valoriser les richesses naturelles et les dynamiques du territoire : soutien aux filières structurantes (tourisme, éco-construction, filière bois, filière agro-alimentaire) et soutien à l'économie solidaire.

Internet : du haut-débit pour tous !

Afin de lutter contre la fracture numérique, le conseil général a créé le réseau d'internet à haut débit Proximit-e en Meurthe-et-Moselle, là où ni l'État ni les opérateurs privés ne s'étaient engagés.

Malgré tout, certaines communes ne sont pas encore couvertes par la technologie Wifimax, pour des raisons techniques diverses. **Pour ces communes, la solution la plus efficace est de recourir au satellite.** C'est pourquoi l'assemblée départementale a voté l'attribution d'une «aide au satellite» de 150€ TTC qui permet aux habitants des communes concernées d'acquiescer le kit de connexion ou d'obtenir une remise sur les premières factures d'abonnement. **Dans notre canton, les communes d'Autrepierre, Amenoncourt et Gondrexon sont concernées.**

Pour plus de renseignements :

www.hautsdebites.cg54.fr / Rubrique "Vous êtes un particulier"



Des mesures spécifiques pour les communes en difficulté

Le président du conseil général Michel Dinet m'a confié la présidence d'un groupe de travail destiné à accompagner les communes de Meurthe-et-Moselle les plus en difficulté. Nos conclusions font apparaître la nécessité d'accompagner une centaine de communes par des mesures spécifiques. Plusieurs communes du canton de Blâmont sont concernées. La liste et les mesures associées seront arrêtées lors d'une prochaine session départementale, et je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

Education

Vers des Collèges Nouvelles Générations

Le conseil général a adopté à l'unanimité, le 5 décembre dernier, le Plan Collèges Nouvelles Générations. **Ce plan prévoit de tripler pendant 6 ans (2012-2018) le budget consacré aux collèges.** 270 millions d'euros seront investis dans les établissements, soit l'équivalent de 12 collèges neufs ou reconstruits à neuf ainsi que la totalité des travaux à réaliser dans les collèges qui le nécessitent.

Objectifs : mettre à disposition de tous les collégiens de Meurthe-et-Moselle, où qu'ils vivent :

- un établissement accessible à tous, à proximité raisonnable du domicile et où chacun côtoie des camarades d'horizons différents,
- un service public ouvert et acteur de son territoire,
- un patrimoine adapté aux exigences pédagogiques et aux technologies actuelles tout en étant respectueux de l'environnement.

Le conseil général lance une vaste concertation avec les acteurs et les habitants dans chacun des territoires. D'ici le mois de mai, il s'agit de définir avec eux les projets qui doivent être mis en œuvre en faveur des 28 000 collégiens du département, afin que chacun d'entre eux puisse bénéficier de la même chance de faire ses propres choix.

Dans notre territoire, 4 collèges sont plus particulièrement concernés : ceux de Blâmont, Cirey, Badonviller et Bénaménil.

Le saviez-vous ?

Les 4 collèges de Blâmont, Cirey, Badonviller et Bénaménil scolarisent moins de 700 collégiens pour une capacité d'accueil de 1 350 élèves.

À l'exception du collège de la Haute Vezouze récemment reconstruit, ces établissements sont très vieillissants et n'offrent pas des conditions d'études optimales. Enfin, compte tenu de leur petite taille, le choix des options proposées aux familles y est très restreint.

Le conseil général propose un collège neuf pour notre territoire. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu autour de ce projet pour échanger avec les familles. D'autres sont à venir pour poursuivre la réflexion. Quels avantages, pour la réussite des élèves, apporterait un nouveau collège par rapport au maintien en l'état des collèges de Bénaménil, Blâmont et Badonviller ? Où pourrait être construit ce nouveau collège ? Quels projets mettre en place pour en faire un outil au service des habitants et de l'attractivité du territoire ?

Chacun peut apporter sa pierre à la réflexion autour de ces questions. Je me tiens à la disposition des habitants et des acteurs pour échanger à ce sujet.

Payer la cantine en fonction de ses revenus

Une grille tarifaire unique pour l'ensemble des collèges a pris effet à la rentrée de septembre 2010. 3 tarifs indentiques sur tout le département prennent en compte les revenus des familles tout en maintenant l'aide financière du conseil général à destination de tous. **Ainsi, pour un repas coûtant environ 6 euros, les familles paient selon leurs revenus : 1.70€, 2.70€ ou 3.70€.** A la rentrée de septembre 2011, nous avons fait le choix de relever les seuils de quotient familial, afin que davantage de familles bénéficient des tarifs à 1.70 ou 2.70€. Une décision qui permet à plus de collégiens de prendre chaque jour un repas équilibré à la cantine, et qui participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des familles.



Une réflexion est en cours concernant le devenir des collèges de Blâmont, Cirey, Badonviller et Bénaménil

Le conseil général à vos côtés

Le conseil général apporte régulièrement son appui financier à la réalisation de projets. En voici quelques exemples pour la période 2011-2012 :



• Un **agriculteur** du canton a reçu une aide de 9 600€ pour la modernisation d'un bâtiment d'élevage

• La **MJC de Blâmont** a été aidée à hauteur de 1 500€ pour l'organisation d'un concert rock l'été dernier

• Plus de 11 000€ ont été attribués pour le fonctionnement des **22 associations** du canton affiliées à des fédérations d'éducation populaire

• Un **étudiant** du canton a reçu une bourse d'enseignement supérieur de 700€ pour ses études

• Le chantier jeunes international du **château de Blâmont** a reçu une aide de plus de 2 000€ en mai 2011

• Les élèves de **l'école de Nonhigny** ont effectué un séjour culturel à Paris au printemps 2011 grâce à une aide départementale de 600€

• L'achat de **défrillateurs** par les communes de la Communauté de communes de la Vezouze a été financé par le département à hauteur de 23 000€

• Les **Fromageries de Blâmont** ont reçu une aide de 25 000€ en avril 2011 pour financer l'étude d'optimisation qui conforte l'usine d'Herbéviller

• La construction de **l'école primaire** du regroupement scolaire de Domèvre / Herbéviller / Saint-Martin / Migneville va bénéficier d'une aide de 286 000€

Votre conseiller général & vous

Me contacter :

Philippe Colin
Conseil général
de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
54035 NANCY Cedex
03 83 94 54 91 - 06 88 58 55 20
pcolin@cg54.fr
www.54ogauche.fr

